

Saleux infos

Bulletin N° 08 - août 2018

La retraite aux flambeaux et le feu d'artifice.

En l'absence du « chien », nous avons pu assister à un très beau feu d'artifice qui a été préparé et tiré par trois employés communaux, messieurs SEVRAN Sébastien, DUPORT Stéphane et COCAGNE Pascal. Les deux derniers cités sont artificiers depuis plusieurs années et ont encore suivi un stage de perfectionnement cette année. Nous leur adressons nos félicitations et nos remerciements car ils ont travaillé de 10 heures jusqu'à minuit pour réaliser cette belle animation.

Nous avons également apprécié la forte participation des saleusiens et autres à la retraite aux flambeaux. Tous les enfants n'ont pas eu un bâton lumineux mais nous veillerons à pouvoir en fournir un à chacun d'eux l'an prochain. Par contre les lampions étaient en nombre suffisants pour satisfaire tout le monde.

Nous remercions également tous les employés communaux qui ont été amenés à travailler le 14 juillet dans le cadre de notre participation à l'organisation du passage du Tour de France dans notre département. C'est ainsi qu'ils ont mis en place et ensuite retiré 56 barrières et qu'ils ont barré des voies de circulation et tenu leur poste de 10 heures à 18 heures.



Association Préludietto ...Infos à noter dans vos agendas

Les inscriptions et réinscriptions à l'école de musique auront lieu **les samedis 15 et 22 septembre 2018 en la salle Jacques Leblond de 14 à 16 h 30** (les tarifs sont inchangés mais il est nécessaire de vous munir de votre quotient familial). Qu'on se le dise et à bientôt peut-être.

Bien dans son corps, bien dans sa tête !

La gym volontaire, c'est du sport santé, c'est-à-dire pas de compétition. Il y a tous les âges, tous les niveaux. On vient chercher la forme, mais aussi la détente et le contact.

« L'atout de l'association : la convivialité » soulignent les adhérents.

Chaque séance a sa spécificité : le renforcement musculaire et la zumba le lundi, la gymnastique d'entretien le mardi, la gym-cardio le jeudi, le yoga le vendredi et un nouveau cours : le Pilate le mercredi. Ce dernier cours a remporté un tel succès qu'un second créneau horaire a été proposé pour le confort et la sécurité de tous.

L'augmentation du nombre d'adhérents est la preuve du professionnalisme des animateurs et de l'efficacité du « bouche à oreille ».

Alors, si vous avez envie de bouger, de vous détendre, de vous amuser... N'hésitez pas : rejoignez le Club Gym Saleux !

Vous pouvez nous contacter sur le site : www.clubgym-saleux.free.fr -- clubgym-saleux@laposte.net --- 06.10.26.34.16

Reprise des cours le Lundi 10 septembre 2018 à 18h00

L'association de jumelage Saleux Mooggingen organise à l'Espace Eugène Viandier :

**Le samedi 6 octobre 2018 à 20 heures 30
Une soirée cabaret avec la compagnie de danse**

Music Hall & Dance Company

Le prix d'entrée est fixé à 12 € et les réservations sont à faire aux numéros : 06.86.38.36.24 // 03.22.44.12.98

oOo

**Le dimanche 7 octobre 2018 de 14 heures 30 à 19 heures 30
Un Thé Dansant animé par**

Delphine Hubin à l'accordéon et Michel à la trompette

Le prix d'entrée est fixé à 12 € et les réservations sont à faire aux numéros : 06.86.38.36.24 // 03.22.44.12.98

La Croix Rouge française mènera une campagne de porte à porte

Du 27 août au 22 septembre 2018, la Croix Rouge française mènera une campagne de sensibilisation en porte à porte à raison de 3 jours maximum. Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile. Elle aura pour objectif de trouver de nouveaux soutiens mais ne fera pas l'objet d'une quête en espèces ou en chèques.

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
lendemain matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole
Site Internet : www.saleux.fr
Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62
(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances
En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

La limitation de la vitesse à 30 km/heure sera appliquée dans plusieurs rues de la commune à compter du 1^{er} septembre.

Il s'agit tout simplement de répondre aux demandes pour des raisons diverses de nombreux administrés. Sont concernées :

La rue Roger Salengro :

La fréquentation de cette voie principale de circulation est en constante augmentation depuis quelques années et la circulation est particulièrement difficile notamment du croisement avec la rue Jean Catelas jusqu'à hauteur de celui avec la rue du 8 mai.

Des travaux d'aménagement, à l'identique de ce qui a été fait l'an passé rue Jean Catelas, sont prévus à compter du second semestre 2019. Ils devraient permettre de supprimer ou du moins de réduire considérablement les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui. Les accrochages avec les voitures en stationnement sont fréquents et le nombre de rétroviseurs endommagés est important malgré les mesures prises par les riverains qui stationnent en empiétant sur le trottoir.

Une réduction de la vitesse de croisement ne résoudra pas totalement les difficultés de circulation mais elle devrait permettre de réduire considérablement les accrochages car un croisement à une petite vitesse permet une meilleure maîtrise de la conduite surtout que certains automobilistes ne se gênent pas pour rouler à une vitesse excessive malgré les circonstances.

Cette limitation de vitesse a été demandée par de nombreux administrés de cette rue et souvent victimes d'une dégradation de leur voiture. La vitesse étant déjà limitée à 30 km/heure à hauteur de l'entrée de l'école Joliot Curie, il a donc été décidé d'appliquer la mesure jusqu'au rond-point de la route de Taisnil.

Un administré a demandé à ce que cette rue soit mise en sens unique. Il a même fait remarquer qu'il avait pris contact avec Amétis (avec qui ?) et que cette société de transports ne demandait que cela mais qu'il appartenait au maire de prendre cette décision. Il est vrai que les chauffeurs de bus d'Amétis n'apprécient pas la rue Roger Salengro à juste raison mais il est faux de dire qu'Amétis est favorable à ce changement et que le maire détient le pouvoir de décider. Tenir de pareils propos, c'est ignorer totalement que les plans de circulation des transports publics ne peuvent pas être modifiés n'importe comment et n'importe quand. Il existe des règles et notamment le fait que le bus doit faire un aller-retour sur un même itinéraire. Il faut aussi prendre en compte que la création d'un nouvel itinéraire a un coût considérable et qu'Amiens Métropole qui a **la compétence des transports** n'est pas d'accord. Il ne faut donc pas raconter n'importe quoi en fonction de son humeur du moment. Ce changement qui a déjà été demandé depuis longtemps verra, peut-être, le jour dans quelques dix ou quinze ans lorsque la commune connaîtra une forte augmentation de sa population et la création d'un nouveau quartier du côté de SAPSA BEDDING.

De plus, en appliquant le sens unique, cela imposerait que les bus passent rue Jean Catelas. Or la situation serait identique sur la partie allant du barreau jusqu'à la maison médicale. La voie est également étroite et on ne ferait que déplacer le problème ou alors il faudrait revoir totalement le plan de circulation dans notre commune, ce qui n'est pas à l'ordre du jour.

Les rues Henri Barbusse, des Sorbiers, des Acacias, des Carolines et Saint Pierre.

Certaines de ces voies connaissent déjà cette limitation.

Les rues Lucien Barbier et du 8 mai.

Les voies des résidences Pierre et Marie Curie et Jules Verne ainsi que la rue Marx Dormoy.

Les rues des Capucines, des bleuets, des Mimosas et des Lilas.

La signalisation adéquate sera mise en place et la Police Municipale effectuera régulièrement des contrôles de la vitesse.

(Arrêté municipal n° 2018 / 145 du 06 août 2018)

Le frelon asiatique = danger ---- Rappel d'un article qui est déjà paru en juin 2018.

La Préfecture de la Somme nous informe que le **FRELON ASIATIQUE** (*Vespa veutina nigrithorax*) a été introduit accidentellement en France en 2004.

La sécurité publique est impactée par sa prolifération (piqûres fréquentes). L'enjeu environnemental est également important (prédateur des insectes pollinisateurs). Enfin, la filière apicole est menacée (espèce exotique classée dans la liste des dangers sanitaires pour l'abeille domestique et dont l'introduction est désormais interdite).

En raison de l'augmentation significative du nombre d'interventions des pompiers, pour découvertes de nids de frelons en 2017, il est apparu nécessaire de définir un plan d'actions pour endiguer la croissance exponentielle de cette espèce invasive.

Le plan d'actions élaboré, en lien avec la DDPP, le SDIS et le groupement de défense sanitaire apicole de la SOMME (GDSA80) a été défini.

En vous rendant sur le site Internet de la commune à la rubrique accueil, vous trouverez la même information ainsi que le courrier détaillant le plan d'actions mis en œuvre dans notre département accompagné d'une affiche permettant l'identification des frelons asiatiques.

Enfin, il est important de noter que les opérations de destructions des nids de frelons asiatiques sont prises en charge financièrement et confiées exclusivement au SDIS qui pourra intervenir sur le domaine public et privé.

Sur le site Internet de notre commune, vous trouverez une information plus complète relative au frelon asiatique ainsi qu'une affiche présentant totalement cet insecte.

Objet trouvé : une paire de lunettes

Le 13 juillet 2018, une paire de lunettes a été trouvée à l'issue du feu d'artifice devant chez le fleuriste. La monture est de couleur noire. Cet objet est disponible en mairie. Vous pouvez voir sa photo sur le site internet de la commune.

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27.29
lendemain matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr
Email : mairie@saleux.fr

Tél. étu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au

Les comptes rendus du Conseil municipal



Vous pouvez consulter les comptes rendus du Conseil municipal en vous rendant sur le site Internet de la commune www.saleux.fr à la rubrique « MAIRIE – Les publications communales. » Vous y trouverez également les copies des bulletins municipaux distribués toutes boîtes.

Le Club ASPIR reprend ses activités à la rentrée et vous attend.

"Dès le 3 septembre, les activités du club ASPIR reprennent en salle Denis Tréboutte : Le lundi Qi Gong, le mardi danses du monde, le jeudi tennis de table, le vendredi gym d'entretien, le samedi gym douce avec postures de yoga. **En extérieur**, les activités randos et marche nordique battent la campagne" Renseignez-vous pour les horaires auprès de Francine FROMENT au 0672653113.

En septembre c'est la rentrée !

Dès la prochaine rentrée scolaire, l'école de Saleux reprendra le rythme des quatre jours (deux fois deux jours avec repos le mercredi toute la journée). Le Service Enfance et Jeunesse de la commune (SEJ), proposera un accueil de loisirs durant cette journée médiane ; renseignements auprès des responsables du service : Tél : 03 22 89 22 35 / Email : servicejeunesse.saleux@orange.fr Sachez également que les horaires du matin ont changé au groupe maternel :

Début des cours à 8h 40 // fin des cours le matin : 11h 40

Pendant les grandes vacances (juillet, août) le personnel technique de la commune a œuvré au service des bâtiments scolaires : petites réparations, entretiens, aménagements, nettoyage. Les demandes des professeurs présentées en juin ont été satisfaites dans la mesure du possible afin de permettre une rentrée scolaire sereine.

Musique municipale de Saleux

L'orchestre d'harmonie reprendra les répétitions le vendredi 7 septembre à 20h 30 dans la salle habituelle, Place Numa Buignet (près de la grande salle des fêtes). Les personnes qui pratiquent ou ont pratiqué un instrument à vent ou la percussion seront les bienvenues. Si vous avez envie de faire de la musique en orchestre, rejoignez l'association ; vous pourrez prendre contact avec le Président (Didier Leblond) et le Directeur (Jérôme Martel) qui vous renseigneront

Sortie avec les anciens combattants

L'association ACPG / CATM de Saleux organise une sortie détente le 18 septembre à Saint-Joseph village. Situé à 10 kilomètres de Calais, ce parc-musée de plein air reconstitue un village d'antan évoquant les années 1900-1960 ; Sur fond de patrimoine rural (ustensiles, outils d'époque), vous découvrirez plus de trente échoppes et magasins, le manège de chevaux de bois, le moulin à vent, la chapelle, l'estaminet, tout ceci dans une reconstitution minutieuse et fidèle. Comptez environ trois heures de visite et davantage encore pour déguster le repas typique du Nord. Des places sont encore disponibles mais ne tardez pas ! Montant du voyage (entrée + repas + transport) 46 euros pour les adhérents // 65 euros pour les extérieurs

Renseignements et inscriptions : Christian Parent, 14 rue du Docteur Niquet à Saleux - **Tél : 03 22 89 49 48 ou 06 82 45 95 62**

Environnement et santé

Le temps des espaces traités aux herbicides étant maintenant révolu, nous devons tous modifier notre rapport à la végétation en zone urbanisée. Il s'agit pour les services techniques de la commune de travailler suivant un classement des espaces verts publics et de respecter les règles d'une gestion différenciée : un talus, une prairie, ne nécessitent pas le même nombre de passages qu'un sentier ou une aire de jeux. Mais surtout, et là nous sommes tous concernés, il nous faut tolérer la présence de la flore spontanée et de l'herbe sauvage, dans une certaine mesure naturellement. Pour ceux qui sont encore récalcitrants à ce changement de regard, il faudra avoir recours à l'eau chaude ou à la binette. Ce changement de comportement va dans le sens d'une préservation de la biodiversité et de la santé. Veiller à la qualité des aliments que nous prenons c'est bien ; entretenir un environnement sain participe de la même pensée.

Environnement côté jardin

Par ces temps de canicule estivale, récupérez l'eau de pluie pour arroser en privilégiant si possible le système goutte à goutte moins favorable au développement des maladies.

Pensez à pailler pour atténuer les effets de la sécheresse et limiter l'apparition des plantes indésirables. Pour désherber, arrachez manuellement les plantes avec les racines et pensez à utiliser des outils adaptés : sarcloir, couteau à désherber...

Utilisez des moyens de protection non nocifs contre les ravageurs : filets contre les oiseaux, voiles contre les insectes mais encore sciures et cendres contre les limaces et les escargots.

Mieux vaut prévenir que guérir alors pensez à nettoyer vos outils de jardinage (désinfecter avec du vinaigre blanc).

Jardiner plus nature, c'est bon pour votre santé

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
lendemain matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole
Site Internet : www.saleux.fr
Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62
(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances
En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

Réception des allemands de Möggingen les 7, 8 et 9 septembre

Les membres de l'association de jumelage Saleux-Möggingen et la municipalité accueilleront leurs amis allemands de Möggingen au cours du week-end des 7, 8 et 9 septembre. Ils seront accueillis dans les familles saleusiennes et, le samedi, ils se verront proposer une sortie pour visiter notre région picarde.

La bibliothèque municipale

Se situe dans la cour du Centre Multiactivités Jean Catelas (ex école), salle Aragon. Elle est ouverte :

- Le mardi de 16 heures 30 à 18 heures,) sauf pendant
- Le mercredi de 16 heures 30 à 19 heures.) les vacances scolaires

Vous avez également la possibilité de vous procurer des livres en permanence à **la boîte à lire** qui a été installée dans le parc, devant l'entrée du Centre Multiactivités Jean Catelas. Les livres contenus dans cette boîte sont régulièrement renouvelés.

Don du sang

Vous pouvez donner votre sang le jeudi 30 août 2018 de 15 heures à 19 heures à la salle polyvalente de PLACHY BUYON

Soirée dansante et couscous de tradition

Le samedi 13 octobre 2018 à 20 heures, LA TRUITE COMMUNE DE SALEUX organisé une soirée dansante à la salle des fêtes André Chauvin et un couscous de tradition. Les places sont limitées et si vous êtes intéressé, vous pouvez vous inscrire auprès de monsieur Alain BENOIT, 149 rue Jean Catelas à SALEUX (Portable 06.79.81.04.14) de madame BENOIT Aurélie, Bâtiment Ormaie, appart. 40, rue du 8 mai 1945 à SALEUX (Portable 06.61.87.09.73).

Tarif pour le repas Couscous (ou assiette anglaise) avec apéritif et dessert : Adulte = 22 € et enfant moins 12 ans = 8 €.

Date limite d'inscription = le 29 septembre 2018.

Initiation à l'informatique pour les séniors

A compter de la deuxième quinzaine du mois de septembre 2018, des cours d'initiation à l'informatique seront donnés gratuitement aux séniors (65 ans et plus) qui souhaiteraient découvrir ce moyen de communication. En effet, il devient indispensable d'avoir quelques connaissances dans ce domaine surtout lorsqu'on sait que la déclaration d'impôts se fait par Internet pour ceux qui le souhaitent mais elle sera rendue obligatoire à tous dans un proche avenir. Ces cours auront lieu le lundi de 14 heures 30 à 16 heures 15 sauf pendant les vacances scolaires au centre multiactivité (ex école Jean Catelas). Un nombre suffisant de candidats est nécessaire pour lancer cette initiation. Vous pouvez vous renseigner ou vous inscrire auprès du Service Enfance et Jeunesse de la commune, place Numa Buignet à Saleux ou au 03.22.89.22.35 ou servicejeunesse.mairie@orange.fr

Recensement de la population de SALEUX du 1^{er} janvier au 16 février 2019.

Pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, la commune de Saleux recrute 6 agents recenseurs.

L'équipe d'agents recenseurs est en fonction de celle de la population à recenser. Un agent recenseur doit se voir confier un nombre de logements à recenser correspondant à sa disponibilité réelle.

Vous pouvez dès maintenant transmettre votre candidature à : Monsieur le Maire, place de la République 80480 SALEUX.

LE SERVICE ENFANCE et JEUNESSE (ex S.A.E.L.)

Vous informe que l'accueil de loisirs reprend ses activités le mercredi 5 septembre 2018 pour l'année scolaire 2018-2019. Une plaquette avec toutes les informations à ce sujet (tarifs, horaires, constitution du dossier de l'enfant, modalités d'inscription) est disponible en mairie ou au S.E.J. A partir de 8 ans, il est également possible de participer à l'activité ZUMBA-KIDS qui aura lieu chaque mercredi de 16h30 à 17h30 avec Clothilde au gymnase Denis Tréboutte.

Toutes les inscriptions sont à faire au secrétariat du Service Enfance et Jeunesse auprès de madame Marie-Rose VAILLANT.

Place Numa Buignet à 80480 SALEUX - @ = servicejeunesse.mairie@orange.fr – Téléphone 03.22.89.22.35

Le Football Club de Saleux en division 1

Le premier match de la saison est fixé au dimanche 2 septembre 2018 à 15 heures à Saleux.

Le F.C. Saleux recevra l'équipe de Moreuil.

Le prix de l'entrée au stade a été fixé à 2 € (gratuit pour les enfants de – de 10 ans).

Venez nombreux supporter nos joueurs.

Ne pas jeter sur la voie publique	Le 29 août 2018	Le maire
--	------------------------	-----------------

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
lendemain matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr
Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances
En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saleux

Nous assistons depuis deux ans à une situation qui nuit à la bonne évolution de notre commune dans le domaine du développement de l'habitat. En effet, il est constaté que des promoteurs achètent de très petites parcelles (dents creuses) sur lesquelles ils font construire des bâtiments collectifs avec un grand nombre de petits appartements. Il arrive parfois qu'ils achètent une petite propriété sur laquelle existe une maison qu'ils font démolir pour construire ensuite un bâtiment collectif comptant de nombreux petits appartements.

Dans l'immédiat et en attendant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme dont la procédure est en cours depuis le 2 mars 2017, il n'y a plus beaucoup de terrains disponibles sauf quelques « dents creuses ». Par conséquent, la dégradation ira en s'amplifiant avant l'aboutissement de la révision générale en cours si aucune disposition n'est prise. En effet, cette manière de procéder de la part des promoteurs a pour conséquence :

---d'entraîner une diminution du quota des logements sociaux qu'il sera difficile de rétablir car il s'agit le plus souvent de projets privés dans l'objectif de proposer des logements à la vente à des particuliers notamment pour un placement financier.

---de conduire à plus ou moins longue échéance à ce que la commune soit sanctionnée financièrement pour ne plus respecter le quota de logements sociaux fixé par la réglementation en vigueur.

---d'amplifier les problèmes de circulation routière mais aussi et surtout de stationnement car si une place de parking est bien prévue par le P.L.U. actuellement en vigueur pour chaque logement construit, il faut bien se rendre à l'évidence que très souvent deux véhicules sont utilisés par les occupants de ces logements.

Compte tenu des éléments rapportés ci-dessus, il est nécessaire d'imposer que tout projet de construction d'un bâtiment collectif y compris par changement de destination comprenne 25% de logements sociaux aidés par l'Etat dès lors qu'il est prévu plus de 8 appartements.

Considérant que cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du plan d'aménagement et de développement durable (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisances.

Considérant que cette modification n'a pas pour effet :

--- de majorer de plus de 20% les possibilités de construire résultant, dans la zone urbaine, de l'ensemble des règles du plan.

--- de diminuer les possibilités de construire,

--- de diminuer la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser et respecte les majorations de droit à construire définies à l'article L 151-28.

Une proposition de délibération à ce sujet sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal qui aura à débattre.

Modalités de mise à disposition :

---La délibération du Conseil municipal sera affichée en mairie pendant toute la durée de la procédure ainsi que l'arrêté du Maire.

---Un avis sera publié dans le journal La Gazette diffusé dans le département au moins huit jours avant le début de la mise à disposition. L'objet de la modification simplifiée sera mentionné ainsi que le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et, éventuellement, formuler des observations.

---Un dossier de modification simplifiée sera mis à disposition du public en mairie pendant un mois, soit du 1^{er} au 31 octobre 2018, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie (Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures. Le jeudi de 10 à 18 heures 30).

---Un registre permettant au public de formuler des observations accompagnera le dossier de modification simplifiée.

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
lendemain matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole
Site Internet : www.saleux.fr
Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62
(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au

Service Enfance et Jeunesse (ex S.A.E.L.)

De nombreux enfants ont participé aux activités organisées par le Service Enfance Jeunesse de la commune en juillet et août 2018 sous le thème = « **Voyage à travers le temps** » en juillet et le thème = « **Les aventuriers de l'été** » en août.

Ont été particulièrement appréciés :

1 / Le séjour du 9 au 13 juillet à Conty pour les 16 enfants âgés de 5 à 8 ans qui ont bénéficié d'un hébergement insolite dans des roulottes du parc équestre des ateliers du Val de Selle. Ils ont effectué une visite de la ferme pédagogique, assisté aux soins des poneys et ont effectué des balades en attelage.



2 / Le séjour du 16 au 20 juillet au camping municipal de Long avec un hébergement sous tentes et avec une dominante d'activités sportives (javelot, randonnée VTT, tir à l'arc, course d'orientation,....) par les 16 jeunes gens âgés de 9 à 14 ans.



3 / La journée passée au Parc de Bagatelle et celle passée à « la mer de sable à Ermenonville ».

Il convient également de féliciter les animateurs qui ont préparé les enfants à participer activement au spectacle du jeudi 26 juillet mais aussi les remercier pour le travail qu'ils ont réalisé parfois dans des conditions difficiles en raison de la canicule.

Et maintenant !

L'accueil de loisirs du mercredi reprend normalement ses activités à compter du 5 septembre 2018

Ne pas jeter sur la voie publique	Le 29 août 2018	Le maire
--	------------------------	-----------------

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
lendemain matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole
Site Internet : www.saleux.fr
Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62
(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances
En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.